

Gérard MERESSE  
Co Président de la CSDGE  
à  
A Monsieur Francisco DIAS  
Président fédéral de la FFAAA

Paris, le 30 mars 2021

GM/FD/AA – NREF: L22/03/274

**OBJET : Les nouvelles modalités d'examen en autonomie à compter de juin 2022**

Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion plénière du 22 mars 2022, la CSDGE a validé la décision, déjà envisagée dans le PV du 21 avril 2021, d'appliquer les nouvelles modalités d'examen de grades en autonomie à compter des sessions d'examens de juin 2022, et ce suite aux résultats très favorables des deux régions tests.

Par ailleurs, pour le 4<sup>ème</sup> dan, c'est le ou la président-e de Ligue du lieu d'examen qui sera le ou la responsable de session, comme pour les 3<sup>èmes</sup> dan.

Ce sont donc, monsieur le Président, les décisions les plus importantes de la réunion, dont je tenais à vous informer personnellement.

Respectueusement et amicalement.

Gérard MERESSE

